



**Arrêté préfectoral n° DRCL-BLE-2018362-0001**

**Signé par**

**Sophie BROCAS, Préfète d'Eure-et-Loir**

**le 28 décembre 2018**

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir  
DRCL – Direction des relations avec les collectivités locales  
Bureau de la Légalité et des Elections**

Arrêté préfectoral mettant fin à l'exercice des compétences  
du syndicat intercommunal à vocation multiple de Houx - Yermenonville



**PREFECTURE**  
Direction des relations avec les collectivités locales  
Bureau de la légalité et des élections

**Arrêté mettant fin à l'exercice des compétences du syndicat intercommunal à vocation multiple de Houx-Yermenonville**

**La préfète d'Eure-et-Loir**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-17, L.5211-25-1, L.5211-26, L.5212-33 ;

Vu le décret du 16 février 2017 portant nomination de la Préfète d'Eure-et-Loir-Madame Sophie BROCAS ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2102 du 23 novembre 1998, modifié, portant création du syndicat intercommunal à vocation multiple de Houx-Yermenonville ;

Vu les délibérations des conseils municipaux membres dudit syndicat demandant le retrait des compétences "organisation de la ballade du père noel" et la "gestion de l'ancienne école intercommunale" du syndicat intercommunal à vocation multiple de Houx-Yermenonville ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin à l'exercice des compétences "organisation de la ballade du père noel" et "gestion de l'ancienne école intercommunale" du syndicat intercommunal à vocation multiple de Houx-Yermenonville.

**Article 2** : Le retrait desdites compétences entraîne la dissolution du syndicat qui ne compte plus qu'une seule commune membre.

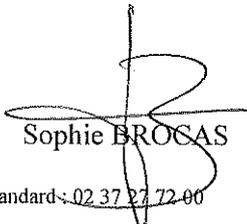
**Article 3** : Il est sursis à la dissolution du syndicat intercommunal à vocation multiple de Houx-Yermenonville qui conserve sa personnalité morale pour les seuls besoins de sa liquidation.

**Article 4** : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir, Monsieur le Directeur départemental des finances publiques d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Chartres, le

**28 DEC. 2018**

La Préfète,

  
Sophie BROCAS

